

**LES TRAVAILLEURS ETRANGERS
AU SEIN DE LA SOCIETE
ANONYME DE
SAINT-MARTIN DE CRAU
(1904-1939)**

par Annie LESAIGNOUX

La société anonyme des explosifs et des produits chimiques de Saint-Martin de Crau, fondée en 1893 est une entreprise de type privée (1) se situant dans le contexte d'une région essentiellement agricole sur l'axe de la voie ferrée Paris Marseille. Elle comprend deux usines, l'une installée dans le Pas-de-Calais (2), l'autre dans le midi, à proximité de l'actuelle commune de Saint-Martin de Crau (3), au lieu dit la "Dynamite". Son activité principale est consacrée à la fabrication de dynamite et explosifs à base de nitroglycérine (4). C'est l'unique explosif non contrôlé directement par l'Etat. Il n'est utilisé qu'à des fins pacifiques par les mines, les entreprises du bâtiment et la pétrochimie, ce qui explique le caractère privé de l'entreprise, visitée périodiquement par des inspecteurs de la poudrerie nationale de Saint-Chamas.

Pour la recherche, il y a là un centre d'intérêt exceptionnel dont l'étude peut permettre de mettre en valeur le rôle d'une entreprise locale très particulière par son activité en raison des problèmes de sécurité et du sérieux exigé des ouvriers. Notre attention a été éveillée au cours de notre étude, lorsque nous avons mis en fiches la population espagnole de Saint-Martin de Crau & travers le recensement de 1931. Il nous est apparu qu'il y avait là un établissement facile à cerner, puisque la majeure partie de la population recensée était employée à la "Dynamite".

Pour compléter notre travail (5), nous avons demandé à la direction de l'usine s'il était possible d'avoir accès aux archives privées de l'entreprise (6). On conçoit l'intérêt d'une pareille source, apportant des documents précieux et presque totalement inaccessibles par l'étude des sources d'archives traditionnelles (7). Trois types de documents se sont présentés à nous : tout d'abord un registre d'embauche débutant en 1904 pour l'ensemble des employés (8), ensuite un registre des travailleurs étrangers débutant le 1er juin 1917 et s'achevant en novembre 1928, enfin un fichier archive de l'entreprise sur les employés (9). Ces trois types de documents sont de valeur très inégale. Le premier, le registre d'embauché, est incomplet, car le registre initial, qui a été perdu (10), n'a pu être reconstitué qu'incomplètement on a le sentiment qu'il manque une partie des employés, ceux qui vraisemblablement avaient quitté l'entreprise à l'établissement de la copie ; il faut ajouter qu'avec l'occupation allemande une partie encore du registre a été effacée. Le deuxième registre, consacré à la population étrangère, a été rédigé et tenu conformément à l'arrêté relatif aux employeurs occupant des travailleurs étrangers. En fait la comparaison de ce registre avec le précédent met en évidence une tenue tout fait irrégulière du registre population étrangère. Il manque 40 % des étrangers ! La troisième source est la plus complète, la plus sûre, mais aussi la plus longue à dépouiller (11). Elle a servi de base de vérification à nos calculs.

APPROCHE DEMOGRAPHIQUE ET MISE EN VALEUR DES PROBLEMES

D'après le recensement de 1931 (a- annexe n°1)

Au sein de l'entreprise on constate une prépondérance de l'élément étranger et une majorité d'Italiens et d'Espagnols. Si l'on considère la population employée à la Société anonyme d'après le recensement (b- annexe n°2), la part des étrangers y est très importante, environ 68,8 % ; on note une très grande diversité du recrutement. Toutefois Italiens et Espagnols y ont un rôle prépondérant, avec respectivement 34 % et 28 % de la population étrangère (c- annexe n°3). Mais si l'on se réfère à l'ensemble de la population de Saint-Martin de Crau, l'approche est différente.

A Saint-Martin de Crau, on note une population étrangère importante mais où les Espagnols sont peu nombreux. Le recensement de 1931 (a) permet de situer l'importance de la population étrangère résidant sur la commune de Saint-Martin de Crau. Avec 13 % du total, elle est relativement importante pour un village ; mais la population espagnole ne représente que 3,1 % de la population totale et 17,2 % de la population étrangère. Elle est donc très minoritaire, ce qui est

d'autant plus remarquable qu'une partie d'entre elle réside en dehors du bourg ; c'est important pour comprendre la fixation de la population espagnole au sein de l'entreprise.

D'après le registre d'embauche (d - annexe n°4)

Ce document permet des observations sur une assez longue durée. On n'aperçoit que l'effectif des travailleurs français y est nettement plus élevé que ne le fait apparaître le dénombrement de 1931 pris isolément. Entre 1904 et 1934, l'effectif français est voisin de 64,5 % (33 % de plus qu'en 1931) ; même si l'on tient compte des naturalisations (3,8 %), le chiffre global est encore supérieur à 60 %.

Une embauche française instable face à une embauche étrangère plus stable (e-annexe n°5)

La comparaison des différentes sources met en relief une très grande instabilité de l'embauche française, et inversement, ce qui peut surprendre, une très grande stabilité de l'embauche étrangère. La communauté italienne est deux fois plus stable que la communauté française employée dans l'entreprise, l'espagnole est presque cinq fois plus stable, la grecque huit fois et demi plus. Seuls les Polonais font preuve d'une instabilité plus grande que les Français ; donc instabilité d'embaucher en fonction de la nationalité. Mais cela ne peut-il s'expliquer par le type même du travail proposé par l'entreprise ; les Français préfèrent sans doute trouver ailleurs un travail moins dangereux !

Le cas espagnol

Il se caractérise par une permanence numérique et par un changement qualitatif.

Mise en évidence d'une permanence numérique de la population espagnole au sein de l'entreprise (annexe n°6). Cette étude est basée sur un relevé systématique de la population espagnole, en utilisant le registre d'embaucher. Si nous prenons plus particulièrement les relevés de 1931 et de 1940, nous voyons apparaître, malgré les événements de toute nature qui ont bouleversé cette période un chiffre immuable de vingt cinq individus.

Nous pouvons considérer que la communauté espagnole est quantitativement stable, ce qui n'empêche pas un changement qualitatif. Peut-on estimer ce changement ? On peut admettre qu'en dix années, il porte sur neuf individus, soit environ 36 % (il est bien évident que les rapports n'ont ici qu'une valeur minime, étant donné les chiffres sur lesquels nous travaillons) ; mais on peut noter que ce chiffre de 33 % est à peu près celui de la mobilité espagnole, telle que nous avons pu la saisir et qui est de 33,7 %.

Le rythme de l'embauche

Ce qui le caractérise, c'est son irrégularité (annexe n°7), ce qui n'a rien d'extraordinaire. Le rythme de l'embauche suit le rythme de l'économie. On embauche en fonction des besoins, lorsque l'économie l'exige, en 1917, en 1920, en 1925, en 1928, en 1939. L'embauche est très importante en période de guerre (annexes n° 8 et 9). De juin 1917 à juin 1918, on constate une embauche constante avec un maximum en décembre, tout simplement en fonction des impératifs de production. En décembre, l'usine reçoit de nombreux ouvriers car le travail l'exige.

Etude d'une embauche journalière durant le mois de décembre 1917 : elle se fait certains jours, en fonction du travail, mais surtout de l'arrivée des ouvriers par convois. Il y a des jours sans embauche.

Le migrant passe essentiellement par l'Office d'Immigration. D'après nos documents pour les Bouches du Rhône, c'est le cas 93 fois sur cent. Mais" cette filière n'est pas la seule. Nous avons examiné le cas d'un migrant espagnol qui a pénétré en France à trois reprises ; la première fois, il est passé par le service de l'immigration ; la deuxième fois, en 1912, il traverse librement la frontière ; en 1916, enfin, il est venu par l'intermédiaire du service de la main d'œuvre agricole de Cerbère. L'immigration officielle est donc ici la règle, mais elle n'est pas immuable. L'immigration officielle n'empêche d'ailleurs pas une grande mobilité.

Peut-on préciser cette mobilité ? Il va de soi qu'en période de guerre le bilan des entrées et des sorties est constamment positif (annexe n° 10) ; de 1929 à 1939, il reste globalement positif, malgré des fluctuations (il est même nettement négatif au plus fort de la crise, en 1933-35). La main d'œuvre étrangère est utilisée uniquement en fonction des besoins ; on embauche en fonction des commandes. L'embauche est donc très irrégulière. De la même manière, il est difficile de donner un aspect global des salaires. Pour une même période, ils sont extrêmement variables, allant pour 1920 de 1,25 F avec prime (de salaire horaire) à 0,50 F. Des salaires payés à la quinzaine varient de 100,30 pour la première quinzaine d'octobre 1917 à 108 pour la deuxième quinzaine. Généralement l'ouvrier est payé à la tâche, au kilo dans la fabrication des cartouches (12).

Nous constatons par conséquent que la durée et les conditions de l'embauche sont extrêmement inégales. Les ouvriers étrangers sont "pris" & la journée, à l'année, mais vont parfois jusqu'à faire une véritable "carrière" dans l'entreprise. Le tableau (annexes n° 1 et 1 bis) met en évidence cette extrême diversité.

Peut-on essayer de définir une typologie simple ? Nous pensons qu'on peut raisonnablement estimer que, lorsque le temps d'embauché est inférieur à cinq ans, nous avons affaire à un migrant qui n'est pas encore stabilisé. Au-delà de cinq ans, nous pouvons admettre que le migrant est stabilisé ; il est devenu un travailleur permanent de l'entreprise ; il fait alors partie de ce fond de population que nous avons déjà cerné au début de notre communication et que nous avons qualifié de population fixe.

La fixation du migrant dans le pays est donc liée au maintien de l'emploi dans l'entreprise. On peut l'étudier à travers plusieurs données. Nous en privilégierons deux : la relation entre fixité de l'emploi et naturalisation, la relation entre fixité et types d'emplois de l'ouvrier dans l'entreprise.

D'après l'étude du registre d'embaucher, il apparaît que, dans tous les cas, la naturalisation s'accompagne d'une fixation dans l'entreprise jusqu'à la retraite. On fait alors carrière dans l'entreprise. L'importance des naturalisations est fonction de la communauté considérée ; elle est forte pour les Italiens (annexe n° 12) et les Espagnols (respectivement 36 X et 28 X) ; mais, si on corrige les données statistiques brutes par une étude comparative avec les effectifs des communautés étrangères, on se rend compte qu'il y a un pourcentage beaucoup plus élevé de naturalisations pour la communauté espagnole (35 %) que pour la communauté italienne (8,6 %), ce qui est tout & fait surprenant.

Si on vient à considérer les types d'emplois occupés par les ouvriers étrangers, on peut admettre que le travail agricole fixe plus aisément. En effet, dans la majorité des cas, le travail agricole - nous avons indiqué qu'il y avait un grand nombre d'ouvriers étrangers dans les fermes

appartenant à l'entreprise- correspond à une embauche plus régulière et % un emploi plus durable. Pour tout autre emploi à l'intérieur de l'usine, nous ne pouvons établir de distinction importante. Il faut donc bien admettre un pouvoir plus grand de fixation, et donc d'intégration du monde paysan (ou plutôt du travail rural).

Il est certain que ce taux exceptionnel de fixation de la main d'œuvre étrangère coïncide avec une politique de l'entreprise ! Peut-on aller plus loin et mieux la caractériser ?

LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Elle peut être caractérisée :

- par une embauche ouverte. En effet, on embauche tout le monde ; il n'y a pas de spécialisation exigée au départ. On formera sur place le travailleur. On embauche indifféremment jeunes et vieux ; les portes de l'usine sont largement ouvertes ; on entre, on sort. Mais on revient souvent ; il n'est pas rare de voir le même individu réembauché à plusieurs reprises.

- par une politique du logement. La direction de l'usine a fait construire une cité pour tous les ouvriers (13), cité où l'on vit avec sa famille, dans de petites maisons individuelles, mais aussi en dortoirs (14), ou encore en chambres (15). La direction prête aux plus pauvres deux draps de lit et deux couvertures (16). Tous ces efforts vont dans le même sens : fixer les ouvriers sur place en leur assurant des conditions de vie convenables.

- par l'équipement scolaire. Une école a été construite sur place pour les enfants des ouvriers ; il y a deux institutrices françaises payées par l'usine.

Il y a là évidemment un puissant moyen d'intégration au niveau de la deuxième génération.

- par des salaires convenables. Evidemment la "carrière" est limitée ; la suprême récompense est de passer surveillant. Nous n'avons rencontré, en dehors des Français, que des Italiens travaillant dans les bureaux.

- par une embauche souvent familiale. Prenons un exemple, le cas de la famille Gual. Le père Joseph, né en 1876, ainsi que sa femme travaillent en 1931 dans l'entreprise ; ils y restent, et, sur leurs quatre enfants, les trois en âge de travailler y rentrent successivement, Anna, l'aînée en 1930, Joseph, le troisième, en 1939. Ce dernier exemple nous paraît très significatif, car nous avons appris du responsable du service d'embauché qu'actuellement l'usine fonctionne sur six ou sept grandes familles (parents et alliée). Cette forme de main d'œuvre familiale la donc emporté, le recrutement extérieur devenant minime. Bien entendu sa généralisation s'est traduite, dans tous les cas, par une naturalisation, car plus aucun ouvrier n'est étranger aujourd'hui.

En conclusion, il nous faut bien admettre une corrélation entre l'intégration des ouvriers étrangers et le type de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ici une entreprise de style "paternaliste" a permis une totale intégration, en fixant le migrant, et en lui donnant les possibilités matérielles de s'assimiler.

NOTES

- (1) L'ensemble des biens que nous avons recensés, l'usine et ses annexes, les dortoirs, la cité de logement, les écoles, mais aussi des fermes et des champs appartiennent toujours à un seul patron.
- (2) A Billy-Berclau, près de Béthune.
- (3) La commune de Saint-Martin de Crau n'existe que depuis 1925. Avant elle était rattachée à la commune d'Arles.
- (4) L'explosif est obtenu en neutralisant la nitroglycérine, corps résultant de l'action de l'acide nitrique sur la glycérine par un corps poreux (invention de Nobel en 1860).
- (5) Dans le cadre d'une thèse de 3e cycle en préparation sur la population espagnole dans les Bouches du Rhône de 1370 à 1940.
- (6) Nous tenons à remercier ici M. de Bellegarde, directeur administratif, H. Gai, directeur technique, et Mme Ricahud, responsable du service du personnel.
- (7) Il va de soi que ce type de travaux doit être multiplié pour permettre de fournir un échantillonnage valable.
- (8) Les employés y sont couchés lors de leur arrivée et par ordre d'arrivée, avec nom, lieu de naissance, date d'arrivée, affectation dans l'entreprise, date de départ et renseignements divers.
- (9) Le fichier est classé par ordre alphabétique ; il est actuellement abandonné.
- (10) Mangé par une chèvre, si l'on en croit le chef d'embauché actuel !
- (11) Nous n'avons fait un dépouillement complet que pour les lettres A, B, C.
- (12) D'après le fichier du personnel.
- (13) "La Dynamite". On y trouve indifféremment des Français et des étrangers.
- (14) Nous avons retrouvé la trace des dortoirs n°12 et n°14.
- (15) Nous avons retrouvé une chambre n°29
- (16) Nous avons retrouvé les bons

ANNEXE 1

	Effectifs	X
Population de Saint-Martin de Crau (1)	2827	-
Population étrangère de Saint-Martin de Crau (1)	511	18
Population espagnole de Saint-Martin de Crau (2)	88	3,1
Population espagnole employée à l'A.E.P et résidant sur la commune de Saint-Martin de Crau (2)	27 (3)	-

(1) D'après Le tableau récapitulatif de 1931

(2) D'après le dépouillement du registre nominatif du recensement de 1931 (série X H des Archives départementales des Bouches du Rhône)

(3) Il est à souligner que la population ici est une population active: ne sont comptés ni les épouses ni les enfants ne travaillant pas dans l'entreprise et résidant pourtant sur la commune

ANNEXE N°2

Employés de la SAEP résidant sur la commune de Saint-Martin
de Crau après le recensement de 1931

Nationalité	Effectifs	%
Française	60	31,2
Italienne	34	21,1
Espagnole	27	16,7
Grecque	16	9,9
Portugaise	8	4,9
Russe	5	3,1
Arménienne	4	2,4
Bulgare	2	1,2
Suisse	2	1,2
Tchèque	2	1,2
Polonaise	1	0,6
Total	161	68,8%

ANNEXE N° 3

(POPULATION ETRANGERE DE LA SAEP RESIDANT SUR LA)
 (COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE CRAU EN 1931 (1))

Nationalité	Effectifs	%
Italienne	34	33,6
Espagnole	27	26,7
Grecque	16	15,8
Portugaise	8	7,9
Russe	5	4,9
Arménienne	4	3,9
Bulgare	2	2,1
Suisse	2	2,1
Tchèque	2	2,1
Polonaise	1	0,9
Total	101	100

(1) D'après les listes nominatives du recensement de 1931

ANNEXE N° 4

(POPULATION EMBAUCHEE DANS LA SAEP DE 1904 A 1934)
 ((d'après le registre d'embauche))

Nationalité	Effectifs	%
Française (1)	851	64,6
Italienne	207	15,7
Espagnole	80	6
Portugaise	27	2
Grecque	27	2
Arménienne	26	1,9
Russe	22	1,6
Polonaise	22	1,6
Tchèque	14	1
Bulgare	10	0,6
Yougoslave	5	0,3
Libanaise	5	0,3
Algérienne	5	0,3
Cochinchinoise	3	0,2
Suisse	2	0,1
Allemande	2	0,1
Roumaine	1	
Albanaise	1	
Belge	1	
Tunisienne	1	
Néerlandaise	1	
Autrichienne	1	
Lithuanienne	1	
Serbe	1	
Marocaine	1	
Total	1317	

(1) 851 Français dont 50 naturalisés

ANNEXE N° 5

(Employés de la SAEP résidant dans la commune de Saint-Martin de)
 (Crau (1) en 1931 par rapport à l'ensemble de la population de)
 (même nationalité recensée dans la période (1904-1940) (2))

	Employés	Ensemble de la population	% comparé
Français	60	851	7
Italiens	34	207	16,4 (3)
Espagnols	27	80	33,7 (3)
Grecs	16	27	59,2
Portugais	8	27	29,6
Arméniens	4	26	15,3
Russes	5	22	22,7
Bulgares	2	10	20
Suisses	2	2	100
Tchèques	2	14	14,2
Polonais	1	22	4,5
Total	161	1317	12,2

(1) D'après les listes nominatives du recensement de 1931

(2) D'après le registre d'embauche de la SAEP

(3) Met en évidence une grande stabilité de la communauté espagnole

ANNEXE N°6

MISE EN EVIDENCE D'UNE PERMANENCE NUMERIQUE
DE LA POPULATION ESPAGNOLE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Sur un total de 42 Espagnols (1) inscrits dans le registre d'embauché de la SAEP

25 restent jusqu'en 1931

Sur un total de 80 Espagnols (1) inscrits dans le registre d'embauché de la SAEP

25 restent jusqu'en 1941

(1) Relevé de tous les Espagnols qui ont travaillé dans l'entreprise depuis le 1er septembre 1904

ANNEXE N° 7

DATE D'ENTREE DE LA POPULATION ESPAGNOLE A LA SAEP
(d'après le registre d'embauche et le registre population étrangère)

Années	Effectifs
1917	142
1918	102
1919	14
1920	43
1921	8
1922	8
1923	23
1924	25
1925	14
1926	11
1927	3
1928	20
1929	17
1930	8
1931	1
1932	3
1933	2
1934	5
1935	1
1936	8
1937	0
1938	8
1939	19
TOTAL	485
MOYENNE	21

ANNEXE N°8

(EMBAUCHE DES ESPAGNOLS D'APRES LE REGISTRE)
 (DES ETRANGERS DU 1ER JUIN 1917 AU 31 JUIN 1918)

juin 1917	19	janvier 1918	17
juillet 1917	15	février 1918	12
août 1917	13	mars 1918	29
septembre 1917	11	avril 1918	0
octobre 1917	25	mai 1918	16
novembre 1917	21	juin 1918	1
décembre 1917	42		

ANNEXE N° 9

(EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS D'APRES)
 (LE REGISTRE DES ETRANGERS EN DECEMBRE 1917)

8 décembre	1
11 "	1
12 "	5
17 "	5
19 "	4
21 "	13
26 "	8
27 "	1
31 "	4

ANNEXE_N°10

(ENTREE ET SORTIE DES TRAVAILLEURS ESPAGNOLS DE JUIN 1917 A DECEMBRE 1917)
 (d'après le registre des étrangers)

	Entrée	Sortie	Bilan
juin	19	2	+ 17
juillet	15	1	+ 14
août	13	6	+ 7
septembre	11	22	+ 9
octobre	25	5	+ 20
novembre	21	9	+ 12
décembre	42	18	+ 24

ANNEXE N° 11

DUREE DE L'EMBAUCHE DE LA POPULATION ESPAGNOLE SUR LA PERIODE 1ER SEPTEMBRE
 1904 AU 1ER JANVIER 1940 (d'après le registre d'embauche)

moins d'un mois et un mois:	15	
de deux mois à un an	: 12	
de un an à deux ans	: 7	moins de cinq ans : 37
trois ans	: 1	plus de cinq ans : 23
quatre ans	: 2	
cinq ans	: 1	
plus de cinq ans	: 22	

ANNEXE N° 11 bis

DUREE DE L'EMBAUCHE DE LA POPULATION ESPAGNOLE SUR LA PERIODE 1ER JUIN 1917
1ER JUIN 1918 (d'après le registre population étrangère)

moins d'un mois	: 4
de 1 à 3 mois	: 26
2 à 3 mois	: 26
3 à 4 mois	: 26
4 à 5 mois	: 16
5 à 6 mois	: 10
6 à 7 mois	: 10
7 à 8 mois	: 10
8 à 9 mois	: 4
plus d'un an	: 10 (1)

(1) Il y a là un fond de population espagnole immobile et permanente

ANNEXE N°12

LA NATURALISATION DES ETRANGERS EN FONCTION DE LEUR NATIONALITE SUR
LA PERIODE 1904-1939 (d'après le registre d'embauche de la SAEP)

Nationalité	Effectifs	%
Italienne	16	36
Espagnole	14	28
Grecque	5	1
Portugaise	3	0,6
Polonaise	3	0,3
Libanaise	1	0,2
Indéterminée	4	0,8
Total	50	100

ETUDE COMPARATIVE AVEC LES EFFECTIFS DES
NATIONAUX

18/207	8,6 %
14/ 80	35 % (1)
1/ 27	3,7 %
3/ 27	11,1 %
3/ 22	13,6 %
1/ 5	20 %

(1) Ce qui traduit une très forte naturalisation au sein de la communauté espagnole.